

AR Prefecture

082-200061257-20220926-09202202-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

Date d'envoi de la convocation : 19 septembre 2022

L'An deux mille vingt-deux et le 26 du mois de septembre (26.09.2022) à 16 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 19 septembre 2022, s'est assemblé salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 12

M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire), M. WEILL Michel (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 4

Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET Jean-Michel
M GARGUY Bernard (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme BOURDONCLE Catherine
M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme NEGRE Marie-Claude
M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

ABSENTS EXCUSÉS : 4

M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire)
Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire)
M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire)
M. FERTE Denis (Délégué titulaire)

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance **Mme Sophie DELBREIL.**

DELIBERATION N°09/2022-02
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES :
ACQUISITION, HEBERGEMENT ET INFOGERANCE D'UNE SOLUTION DE
STOCKAGE ET DE SAUVEGARDE MUTUALISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération du Comité syndical n°02/2022-02 du 1^{er} février 2022 autorisant le lancement de marchés publics de services dans le cadre de l'appel à projets France Relance « Transformation Numérique des Collectivités Territoriales »,
Vu la procédure d'appel d'offres lancée,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 22 septembre 2022,

Par délibération n° 02/2022-02 du 1^{er} février 2022, le Comité syndical a autorisé le lancement de marchés publics de services dans le cadre de l'appel à projets France Relance « Transformation Numérique des Collectivités Territoriales ».

Ces marchés doivent correspondre à un bouquet de services en matière de dématérialisation et de numérisation de l'action publique des collectivités territoriales de Tarn-et-Garonne, et également rentrer dans une réflexion de mutualisation des coûts et des efforts.

Après consultation des collectivités membres du syndicat, le syndicat mixte a lancé un avis d'appel public à concurrence ayant pour objet : l'acquisition, l'hébergement et l'infogérance d'une solution de stockage et de sauvegarde mutualisée.

Ce marché a été établi sous la forme d'un marché de services à bons de commandes, passé en appel d'offres ouvert, comportant des prestations à prix unitaires sans montant minimum et avec un montant maximum fixé à 365 000 € HT pour la durée totale du marché.

La durée du marché est fixée à 2 (deux) ans à compter de sa notification au titulaire, reconductible deux fois pour une période d'1 (un) an. Sa durée maximale est fixée à 4 (quatre) ans.

Une publicité a été réalisée par insertion d'une annonce légale 10 août 2022 sur le BOAMP, le 12 août 2022 sur le JOUE, sur le profil d'acheteur www.marchespublics82.com et sur le site internet du syndicat www.82numerique.fr, avec une date limite de remise des offres fixée au 14 septembre 2022.

Après ouverture des plis, et analyse des candidatures et des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 septembre 2022 a décidé d'attribuer le marché à la société : NETEXPLORER SAS, offre considérée comme étant économiquement la plus avantageuse, pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres.

AR Prefecture

082-200061257-20220926-09202202-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

~~Le Comité syndical, après en avoir délibéré :~~

- **AUTORISE** le Président à signer les pièces contractuelles du marché public de services ainsi que les bons de commandes correspondants relatifs à l'acquisition, l'hébergement et l'infogérance d'une solution de stockage et de sauvegarde mutualisée, pour un montant maximum fixé à 365 000 euros HT et pour une durée maximale de 4 ans, avec le titulaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 septembre 2022 : NETEXPLORER SAS ;
- **PREVOIT** les crédits correspondants à cette opération dans le budget principal M57 du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces et conduire toutes les démarches relevant de la réalisation et du financement de ce marché public ;
- **CHARGE** le Président des formalités nécessaires à la poursuite et à la bonne exécution de l'opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture
le **27 SEP. 2022**

Fait à Montauban, le 26 septembre 2022

Et de la publication le **27 SEP. 2022**

Le Président



Jean-Michel BAYLET

**Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Numérique**
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN cedex
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z

S 7 SEP. 2055

S 7 SEP. 2055